



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Compétitions par équipes d'entreprise

Championnat Ile de France ENTREPRISE

Qualificatif au Championnat de France

—————
Règlement Saison 2009/2010

Le manuel intitulé "*Règles du SQUASH et leur interprétation officielle*" suivi des "*Règlements sportifs F.F. SQUASH*" et du « *Règlement disciplinaire de la F.F. SQUASH* » constituent la référence pour le règlement sportif. Ces documents sont consultables sur le site www.ffsquash.fr. Seules sont précisées ci-dessous les spécificités du Championnat Ile-de-France par équipes d'entreprise.

(1) On peut se le procurer à la F.F.S. Il sert de base lors des stages d'arbitrage ou de juge-arbitrage.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

RAPPEL DES REGLES FEDERALES SUR LES ASSOCIATIONS CORPORATIVES

1 FORMALITES

1.1 Les sections d'entreprise sont déclarer en préfecture en association de type 1901.

1.2 Les sections d'entreprise regroupent des joueurs salariés par une des entités suivantes :

- Une seule entreprise / société commerciale ou industrielle.
- Une même administration publique ou privée d'un même département.
- Un Groupement d'intérêt économique.
- Filiale de l'entité inscrivant l'équipe.

1.3 L'activité principale des joueurs d'une section d'entreprise doit se situer à l'intérieur d'une même agglomération.

1.4 Les sections d'entreprise regroupant des membres d'une même profession sont admises à condition que :

- Les joueurs exercent effectivement une même et unique profession dans un cadre libéral.
- Les joueurs ne soient pas par ailleurs salariés d'une entreprise ou d'une administration.
- Les joueurs exercent leur profession dans le même département.

1.5 Sont exclues :

- Les associations d'étudiants
- Les associations de professionnels du squash.

1.6 Les "ayant droit" (conjoint(e), concubin et pacs (sur justificatif), enfants à charge jusqu'à 25 ans, retraité(e)) d'un licencié entreprise peuvent faire partie d'une équipe d'entreprise à condition que :

- Ils soient reconnus comme tels par le règlement du comité d'entreprise.
- Ils ne soient pas eux-mêmes salariés d'une entité ayant sa propre section sportive affiliée à la F.F. Squash.
- Ils soient licenciés au sein de la section.

2 QUALIFICATION DES JOUEURS.

2.1 Chaque joueur est licencié auprès de l'association corporative et doit être muni d'un certificat médical valide pour l'année sportive en cours.

2.2 Les joueurs doivent pouvoir justifier de leur appartenance effective à la Société ou l'administration qu'ils représentent, et ce depuis au moins trois mois. Ils doivent exercer, dans le cadre d'un contrat de travail, une activité au moins équivalente à un contrat à mi-temps.

2.3 Un joueur perd sa qualification en cas de changement d'employeur.

2.4 Un joueur peut garder sa qualification en cas de congé sabbatique ou de service militaire.

2.5 Les professionnels du squash (professeurs, entraîneurs, cadres techniques, joueurs professionnels, ...), même salariés sont exclus des compétitions d'entreprises.

Pour pouvoir être qualifié dans une équipe, un joueur doit **impérativement** posséder à la date de la rencontre une licence au nom de l'association sportive que cette équipe représente. Cette licence doit être accompagnée du passeport fédéral tamponné ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition. Il est du ressort de chaque capitaine d'effectuer ce contrôle et de vérifier l'identité de chaque joueur s'il le juge nécessaire.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

La licence, le certificat médical (et les différents sur-classements éventuels) sont des certificats PERSONNELS : ils doivent en permanence rester en possession du joueur qui doit pouvoir les présenter sur requête, ainsi qu'une pièce d'identité.

3 LES JOUEURS

3.1 Avant son entrée sur le court, un joueur doit :

- 3.1.1 Avoir sa licence prouvant son appartenance à l'association corporative qu'il représente, enregistrée au bureau fédéral pour l'année en cours,
 - 3.1.2 Avoir effectué une visite médicale appropriée spécifiant la non contre indication de la pratique du squash en compétition (présentation du certificat médical pour l'année en cours ou passeport fédéral tamponné par le médecin).
 - 3.1.3 Pour un joueur de moins de 19 ans, avoir un certificat médical de sur-classement établi par son médecin.
 - 3.1.4 Pour un joueur de moins de 16 ans, avoir un certificat médical de double sur-classement délivré par un médecin du sport.
 - 3.1.5 Satisfaire aux règles communes et spécifiques régissant chaque compétition.
- 3.2 Un joueur ne pourra pas prendre part à une quelconque compétition lorsque, avant d'entrer sur le court, son état physique ne lui permet pas, de façon évidente, d'effectuer la prestation que son classement et sa valeur habituelle lui permettraient de réaliser.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Championnat Ile de France Entreprise

4 PREAMBULE

La Ligue Ile de France de Squash organise un championnat en trois divisions.

Les deux premières divisions sont destinées à des équipes qui souhaitent disputer une vingtaine de rencontres sur l'ensemble de la saison, en privilégiant le niveau de jeu.

La troisième division est destinée à des équipes qui souhaitent disputer une dizaine de rencontres sur une moitié de saison, en privilégiant dans la mesure du possible la proximité géographique des équipes. Les poules sont déterminées pour la période d'hiver et recomposées pour la période de printemps. Il n'y a pas de matchs retours pour cette division. Une équipe peut ne s'inscrire qu'à une des deux périodes si elle le souhaite.

Au sein de chaque division un nombre de poules est défini, ainsi qu'un nombre d'équipes par poule – voir tableau ci-dessous.

	MIXTE
Division I	Matchs aller-retour 1 poule de 10
Division II	Matchs aller-retour 1 poule de 10
Division III	Matchs aller sur deux moitiés de saison Plusieurs poules de 8 ou +

La Ligue se réserve le droit d'inscrire, une ou plusieurs équipes supplémentaires, (division ou poule) selon les disponibilités existantes en début de saison .

5 ORGANISATION

- Les équipes sont réparties en poules avec matchs Allers ou matchs Aller/retours selon la division concernée.
- En fin de saison, les matchs de classement permettent d'attribuer les titres et de constituer les divisions pour la saison suivante.

6 INSCRIPTIONS

6.1 Pour pouvoir engager une ou plusieurs équipes dans ces coupes, **les sections doivent être affiliées à la Fédération Française de Squash** en tant qu'association corporative.

6.2 L'inscription d'une équipe doit être effectuée avant la date de clôture accompagnée des droits d'inscription.

6.3 Une section sportive d'entreprise peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite, avec les restrictions suivantes :



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- 6.3.1.1 En aucun cas une section sportive d'entreprise ne peut avoir plusieurs équipes dans une même division sauf si cette division a plusieurs poules, et, dans ce cas là, ces équipes seront dans des poules différentes.
- 6.3.2 Dans le cas d'une association ayant plus d'une équipe dans la même division, lors de la 2^e phase de la coupe une seule équipe (la mieux classée en résultat points) sera retenue pour disputer le titre et la montée en division supérieure.
- 6.3.3 **Chaque équipe doit disposer d'au moins un court** pour toutes les rencontres au cours desquelles elle reçoit, de façon à ce que chaque rencontre puisse se dérouler sans interruption à partir de l'horaire officiel et sans interruption. **Ce court doit se trouver dans « un club associé » de la Fédération Française de Squash.**
- 6.3.4 Une section sportive d'entreprise peut attribuer des noms différents aux équipes qu'elle engage. Toutefois, dans ce cas, le nom de ces équipes doit impérativement comporter, et sans ambiguïté le lieu des rencontres jouées à domicile, ainsi que le numéro de l'équipe dans la section si nécessaire.

7 COMPOSITION DES EQUIPES

- 7.1 Les équipes sont composées de 3 joueurs.
- 7.2 Les équipes sont mixtes.
- 7.3 Les équipes peuvent comporter :
- Un seul " ayant-droit " par soirée.
 - Un nombre quelconque d'étrangers.
 - Un nombre quelconque de mutés.
- 7.4 Les joueurs sont classés au sein de leur équipe en fonction de leurs classements et de leurs rangs, sauf cas particulier des équipes mixtes. Dans ce dernier cas, la joueuse est placée en fonction de sa valeur par rapport à celles des autres membres de l'équipe et non en fonction de son classement ou de son assimilation.
- 7.4.1 En début de saison, **et ce au plus tard 7 jours calendaires avant la première rencontre**, le capitaine d'équipe doit saisir sur le site Internet SquashNet (accessible à partir du site <http://www.idfsquash.fr>) la liste des joueurs qui seront amenés à jouer dans son équipe pendant la saison.
- Cette liste sera valable pour toute la saison.

Tout joueur licencié d'une association peut intégrer l'équipe de cette association en cours de saison (avec le respect des articles 1 et 2).

Le capitaine de l'équipe doit indiquer à la ligue la liste complète de son équipe actualisée avec la nouvelle recrue.

Cette modification doit prioritairement être saisie en ligne 3 jours ouvrables avant la participation du joueur dans l'équipe. L'attestation des ressources humaines doit être envoyée dans les mêmes délais.

- 7.5 Cas des associations sportives ayant plusieurs équipes engagées

En aucun cas, un joueur ne pourra figurer dans plusieurs équipes du Championnat, et cela à n'importe quel moment de la compétition. Un joueur « appartient » à une seule équipe pour toute la saison sportive et cela dès qu'il a été déclaré dans la liste telle que mentionnée en 7.4.

8 ROLE DES CAPITAINES

Le capitaine de l'équipe qui reçoit assume le rôle de juge-arbitre de la rencontre. Ceci suppose que tous les capitaines aient une bonne connaissance du règlement, mais aussi la préoccupation constante de jouer les médiateurs.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Une Association Sportive doit avoir parmi ses licenciés au moins un juge-arbitre régional et un nombre d'arbitres ou arbitres-stagiaires au moins égal au nombre d'équipes qu'elle engage.

Chaque équipe doit se présenter en ayant désigné un capitaine **pour la rencontre**. Si ce dernier n'est pas un joueur, il doit néanmoins a minima être licencié de la section sportive.

Le capitaine assure les fonctions suivantes :

- 8.1 il prévient (ou fait prévenir) l'équipe adverse d'un retard prévisible de l'équipe ou de certains des joueurs,
- 8.2 il est présent du début à la fin de la rencontre,
- 8.3 il échange avec l'autre capitaine, en début de rencontre, la liste des joueurs dans l'ordre choisi pour la rencontre,
- 8.4 il tient à disposition du juge-arbitre de la rencontre les licences des joueurs, les certificats médicaux et les cartes d'identité si ce dernier demande à les voir,
- 8.5 il s'entend avec l'autre capitaine sur :
 - l'ordre des rencontres,
 - le choix des arbitres.
- 8.6 il règle **avant** le début du premier match les éventuels litiges concernant :
 - le choix des balles utilisées,
 - l'état du(des) court(s), etc. ,
 - le nombre de courts sur lesquels la partie sera disputée.
- 8.7 par son attitude, il veille et concourt au bon déroulement de la rencontre (par exemple en intervenant auprès de l'un de ses joueurs si celui-ci fait preuve d'un esprit antiportif),
- 8.8 il s'assure que la feuille de match est correctement remplie avant de faire débiter la rencontre, puis la signe à la fin de cette rencontre,
- 8.9 il est responsable de la communication à la Ligue du résultat de la rencontre
- 8.10 il reporte les points gagnés pour chaque joueur sur la feuille récapitulative

Tout manquement grave à ces devoirs peut entraîner une sanction de l'équipe ou du joueur concerné.

9 DEROULEMENT DES RENCONTRES

- 9.1 Chaque équipe doit avoir désigné un capitaine pour la rencontre concernée.
- 9.2 Avant le début de chaque rencontre, les capitaines remplissent la feuille de match en y portant la liste des joueurs participant à la rencontre, dans l'ordre de 1 à 3 choisi pour la rencontre. Cette opération doit être accomplie avant que ne commence la première partie. Tout ceci pour éviter qu'une équipe "n'adapte" au dernier moment l'ordre de ses joueurs en fonction de l'ordre annoncé par l'équipe adverse, ou de l'évolution du score.
- 9.3 L'ordre des matchs de chaque rencontre est fixé de gré à gré entre les deux capitaines. En cas de désaccord, l'ordre suivant sera respecté : 3, 1 et 2.
- 9.4 Le choix des arbitres est effectué de gré à gré entre les deux capitaines, avec la restriction suivante : les arbitres doivent être licenciés Compétition.
En cas de désaccord : l'équipe qui reçoit arbitre 2 matchs, ceux des n°1 et 3, et l'équipe visiteuse celui des n°2.

9.5 Chaque rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier établi par la Ligue.

Cependant, les modifications de date sont acceptées à condition que :

- * les **deux** capitaines soient d'accord et l'aient signifié par courriel,
- * la rencontre ait lieu **AVANT** la date prévue au calendrier officiel (sauf cas de force majeure, météo en particulier),
- * la Ligue soit informée **par courriel** et **au préalable**.

Dans le cas de report d'une rencontre, la nouvelle date devra être renseignée sur l'appli SquashNet par le secrétariat de la Ligue. Une fois la date modifiée, la saisie des résultats pourra être effectuée normalement sur l'appli SquashNet.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

C'est le classement des joueurs à cette nouvelle date qui sera pris en compte pour l'ordre des matchs et pour la prise en compte des performances individuelles éventuelles pour le classement du trimestre en cours.

9.6 Les matchs se déroulent le mercredi en trois jeux gagnants **de 11 points directs** (2 point d'écart à 10 partout).

Le calendrier précis est communiqué en début de saison aux équipes inscrites.

9.7 Les rencontres débutent à 19h30, sauf accord particulier entre les 2 équipes.

9.8 L'équipe dont moins de 2 joueurs sont présents à 20h00 (ou 1/2 heure après l'horaire convenu) a automatiquement **rencontre perdue** sur le score de 3 à 0.

9.9 Lorsqu' une équipe est au complet, l'autre ne l'étant pas, les rencontres peuvent débuter dès 19h30, à condition que la feuille de match soit remplie pour les deux équipes.

A partir de 20h00, l'équipe incomplète doit faire en sorte que ses joueurs arrivent à temps pour qu'il n'y ait aucune interruption de la rencontre.

L'équipe responsable d'une telle interruption aura **rencontre perdue sur le score de 3 à 0**.

9.10 Lorsque les deux équipes sont incomplètes, aucune des deux ne peut être considérée comme fautive et il est donc nécessaire d'attendre l'arrivée d'autres joueurs.

Mais dès qu'une équipe est au complet, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.

9.11 Le choix des balles utilisées est effectué de gré à gré entre les deux capitaines. En cas de désaccord, l'équipe qui reçoit devra être en mesure de fournir des balles **neuves** homologuées par la F.F.SQUASH.

10 FORFAITS

10.1 Une équipe sera déclarée "forfait" si elle s'aligne pour une rencontre avec plus d'**un** joueur absent.

Si les deux équipes sont dans ce cas, les **2 équipes** seront déclarées forfait.

10.2 Si les 2 équipes se présentent avec **un joueur absent**, et en cas d'égalité au nombre de parties remportées à la fin de la rencontre, elles seront départagées d'abord au nombre total de jeux remportés, puis au nombre total de points marqués.

Si l'égalité persiste, l'équipe dont le joueur n°1 a gagné son match remportera la rencontre.

10.3 **Trois forfaits dans la saison** entraînent automatiquement la **disqualification** de l'équipe et sa rétrogradation en Division inférieure la saison suivante.

10.4 En cas d'absence d'un joueur, l'équipe incomplète perd par forfait le match de rang numéro 3. Ainsi si une équipe se présente à 2 joueurs, ceux-ci joueront **obligatoirement** en 1 et 2.

L'équipe qui serait responsable du non-respect de cette règle a rencontre perdue sur le score de 0/3.

11 COMMUNICATION DES RESULTATS

La Ligue fournit, en début de saison, des feuilles de résultats officielles et des fiches récapitulatives de points à toutes les équipes engagées; ce sont ces feuilles qui doivent servir à la validation officielle des résultats.

C'est à **l'équipe qui reçoit** de fournir la feuille de résultats officielle.

11.1 A l'issue de la rencontre, la feuille est signée par les deux capitaines, chaque équipe en conserve un feuillet. Une copie de celle-ci devra être produite pour toute réclamation.

11.2 Un des deux capitaines doit, à l'issue de la rencontre, saisir en ligne les résultats sur SquashNet, le capitaine adverse en sera informé par messagerie pour validation. En cas d'une équipe forfait, la feuille de match devra être transmise à la ligue pour enregistrement.

11.3 Un exemple de la feuille de match et de la fiche récapitulative des points correctement remplis est joint en annexe. Il est de la responsabilité des capitaines de s'assurer de la conformité des feuilles avant de la signer.

11.4 Il n'est pris en compte pour chaque trimestre que les deux meilleurs résultats du joueur en équipes (les résultats entre joueurs de sexes différents ne sont pas comptabilisés).



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Il incombe au capitaine de chaque équipe de tenir à jour un **décompte trimestriel des points de ses joueurs**. Cette fiche récapitulative trimestrielle devra être **retournée et réceptionnée à la ligue** :

- ✓ le 18 décembre 2009 avant 9 heures (pour le 1^{er} trimestre)
- ✓ le 23 avril 2010 avant 9 heures (pour le 2^{ème} trimestre)
- ✓ le 2 juillet 2010 avant 9 heures (pour le 3^{ème} trimestre)

Ces fiches doivent être signées par le capitaine et le président de l'association.

A défaut de respecter ces dates butoir, les points individuels ne sont pas pris en compte pour le classement national.

Remarques :

- *tout joueur dont le numéro de licence n'est pas indiqué est considéré comme non licencié et donc non qualifié pour la rencontre (cf. art. 4)*
- *tout joueur dont le classement n'est pas indiqué sera déclaré forfait.*
- *le nom des capitaines (ainsi que leur numéro de licence) doit être indiqué de façon lisible : ils sont les interlocuteurs de la Ligue en cas de litige*

- lors de la mise à jour des classements, il est de la responsabilité du capitaine de vérifier les nouveaux classements des joueurs de son équipe disponibles sur le site Internet de la Fédération.

12 CLASSEMENTS DES POULES ETABLIS AVEC LE SYSTEME DE POINTS SUIVANT :

Le classement des poules est établi avec le système de points suivant :

Victoire = 3 points
Défaite = 1 point
Forfait = moins 2 points

En cas d'égalité, les équipes sont départagées selon les critères successifs suivants :

Sur l'ensemble des résultats de la poule :

- nombre total de matchs individuels gagnés,

puis, en cas d'égalité persistante, pour les rencontres de ces équipes entre elles :

- nombre total de matchs individuels gagnés,
puis
- nombre total de jeux gagnés;

enfin si nécessaire par tirage au sort, sauf pour l'attribution d'un titre, cas dans lequel un match d'appui est disputé pendant les phases finales.

**Le classement des poules est disponible sur le site de la Ligue :
www.idfsquash.fr.**



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

13 LITIGES - RECLAMATIONS - SANCTIONS

Le règlement disciplinaire national est appliqué sur la Coupe Ile de France.

La commission Entreprise peut être saisie pour le non-respect de l'application des règlements conformément au règlement disciplinaire national.

La commission Entreprise peut procéder à un contrôle de l'application du règlement sur les feuilles de matchs sans avis préalable aux équipes, relever toutes les infractions au règlement et appliquer les modifications des résultats induits par ce contrôle .

La commission Entreprise transmet à la Commission Litige et Discipline de Ligue, toute réclamation ayant trait aux mesures disciplinaires, conformément au règlement disciplinaire national.

Procédure de réclamation

Toute équipe estimant qu'un point du règlement du critérium n'a pas été respecté par l'équipe adverse peut porter réclamation contre cette dernière.

Cette réclamation est formulée par le **capitaine** de l'équipe plaignante, à l'attention de la Commission Compétition de la Ligue (c'est à dire par le signataire de la feuille de la rencontre faisant l'objet du litige, la demande par des tiers n'est pas admise).

Une copie de la réclamation devra être adressée au capitaine de l'équipe adverse.

Cette réclamation doit présenter les faits et l'objet de la manière la plus claire et objective possible en mentionnant la ou les références au point du règlement concerné.

Les pièces nécessaires au traitement de la demande par la Commission devront être jointes à la réclamation.

POUR QUE CETTE RECLAMATION SOIT PRISE EN COMPTE :

**ELLE DOIT ETRE ENVOYEE DANS LES 5 JOURS OUVRES SUIVANT LA RENCONTRE
A LA LIGUE PAR E-MAIL, TELECOPIE OU LETTRE (cachet de la poste faisant foi)
AVEC LA COPIE DE LA FEUILLE DE MATCH DE LA RENCONTRE INCRIMINEE**

**UNE COPIE DE CELLE-CI DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ADRESSEE
EN PARALLELE AU CAPITAINE ADVERSE**

UN CHEQUE DE CAUTION DE 50 EUROS DOIT ETRE ENVOYE EN PARALLELE
Cette caution sera restituée si la réclamation est recevable aux termes du présent règlement.
Cette caution sera encaissée si la réclamation n'est pas fondée et recevable.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

14 PHASES FINALES POUR LA SAISON 2009/2010

14.1 Division 1

Le classement des équipes est défini à la fin des matchs retour.
Les deux dernières équipes sont remplacées par les deux premières de la Division 2.

14.2 Division 2

Le classement des équipes est défini à la fin des matchs retour.
Les deux premières équipes sont remplacées par les deux dernières de la Division 1.
Les deux dernières équipes sont remplacées par les vainqueurs des saisons d'Hiver et de Printemps de la Division 3.

14.3 Division 3, saison d'Hiver

Les équipes ayant terminé premières de leur poule sont invitées à disputer le titre de **vainqueur de la saison d'Hiver**.
Ce titre est disputé entre les vainqueurs des différentes poules. Son organisation dépend du nombre de poules.
Le vainqueur de la saison d'hiver accède à la division 2 de la saison prochaine.

14.4 Division 3, saison de Printemps

Les équipes ayant terminé premières de leur poule sont invitées à disputer le titre de **vainqueur de la saison de Printemps**.
Ce titre est disputé entre les vainqueurs des différentes poules. Son organisation dépend du nombre de poules.
Le vainqueur de la saison de Printemps accède à la division 2 de la saison prochaine.

14.5 Désistement, repêchage

Au cas où des équipes renonceraient à participer au Championnat lors de la Saison 2009/2010, les équipes sont repêchées en fonction de leurs résultats lors de la saison précédente.
En l'absence de résultats sportifs permettant de déterminer la meilleure équipe éligible pour un repêchage, le choix est fait par tirage au sort.

15 CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les 3 premières équipes de première division du championnat Ile de France sont qualifiées d'office pour le Championnat de France, et pour y participer, tout joueur doit avoir effectué au moins une partie au sein de son équipe lors du championnat d'Ile de France.

Le nombre d'équipes qualifiées pour le Championnat de France est déterminé, par la Fédération Française de Squash, au prorata du nombre d'associations sportives inscrites au championnat de Ligue de chaque ligue.

La liste des équipes qualifiées de la Ligue Ile de France est complétée en fonction des résultats du championnat Ile de France.

En parallèle est organisé un championnat par équipes féminines de 3. Le nombre d'équipes féminines engagées n'est normalement pas restreint.

En 2010, ces championnats auront lieu à Toulouse au club de l'Aéroconstellation le week-end des 13 au 16 mai.